

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :

**Rapport de la
Commission locale
d'évaluation des charges
transférées (CLECT)**

SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 décembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT ;
Farida LAID à Francis ROUX ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Francis ROUX

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

- **Vu** l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;
- **Vu** l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** la délibération n° 12 du 6 juillet 2020 du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne qui a fixé la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Thiers Dore et Montagne ;

- **Considérant** la réunion de la CLECT de Thiers Dore et Montagne qui s'est tenue le 5 septembre 2024 ;
- **Considérant** l'adoption à l'unanimité du rapport présenté lors de la CLECT du 5 septembre 2024 ;
- **Considérant** la prévision de la révision des attributions de compensation :
 - Pour les communes de La Renaudie, Sainte-Agathe et Saint-Victor-Montvianeix ;
 - Dans le cadre de la compétence sociale ;
 - Dans le cadre du service commun scolaire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** le rapport de la CLECT du 5 septembre 2024 annexé à la présente délibération ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Francis ROUX

Le Maire,



Stéphane RODIER